



Alp'Géorisques est un bureau d'ingénierie des risques majeurs qui intervient depuis plus de 20 ans auprès des services de l'Etat, des collectivités territoriales et des particuliers. Nos références s'étendent aujourd'hui sur plus de 60 départements et l'Andorre. D'abord spécialiste des risques naturels, Alp'Géorisques s'est ensuite diversifié avec les risques technologiques, la gestion de crise, la communication sur les risques, etc.

Pour répondre à ces problématiques territoriales, Alp'Géorisques met à la disposition de ses clients, une équipe pluridisciplinaire composée de spécialistes en risques industriels, géotechnique, HSE, géologie, hydraulique, géomorphologie, communication, géographie et SIG.

Découvrez l'ensemble de nos prestations :
www.alpgeorisques.com

Gestion de crise (PCS), communication sur les risques (DICRIM, DDRM), ingénierie des risques naturels (étude hydraulique, expertise des mouvements de terrain), étude des enjeux, cartographie des risques naturels (PPRN,...), formation, missions HSE, etc.



Contact :

Alp'Géorisques
Bâtiment Magbel
ZI – rue du Moirond
38420 Domène

Tel : 04 76 77 00 92
Fax : 04 76 77 95 00

Mail : contact@alpgeorisques.com



Ingénierie et conseil sur les

Risques technologiques et miniers



- ➔ Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT)
- ➔ Plan de Prévention des Risques Miniers (PPRM)
- ➔ Comités Locaux d'Information et de Concertation (CLIC)

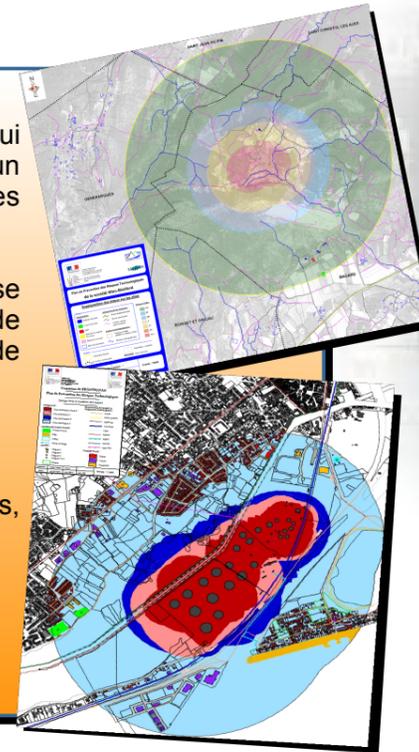
Plans de Prévention des Risques Technologiques (PPRT)

Le plan de prévention des risques technologiques est régi par le code de l'environnement. C'est un outil qui permet à la fois de connaître les risques liés à la présence d'une installation classée Seveso seuil haut dans un milieu urbanisé, et de maîtriser l'urbanisation autour de ce site à risque. L'objectif étant à terme de réduire les vulnérabilités associées à de telles situations.

Alp'Géorisques dispose d'ingénieurs spécialisés dans les risques industriels, l'HSE, et la gestion de crise permettant ainsi de traiter les documents de connaissance du risque existant (études de danger, rapport de l'inspection de tutelle), et des chargés de mission expérimentés dans le domaine de l'urbanisme et de l'élaboration de zonages réglementaires.

La réunion de ces compétences permet de balayer les étapes suivantes :

- Qualification de l'aléa
- Identification et cartographie des enjeux (établissements recevant du public, centres opérationnels de secours, habitat, industries, etc.)
- Analyse de la vulnérabilité des enjeux
- Réalisation du plan de zonage réglementaire et élaboration du règlement associé
- Animation des réunions de concertation
- Communication autour du projet de PPRT à destination des élus et de la population.



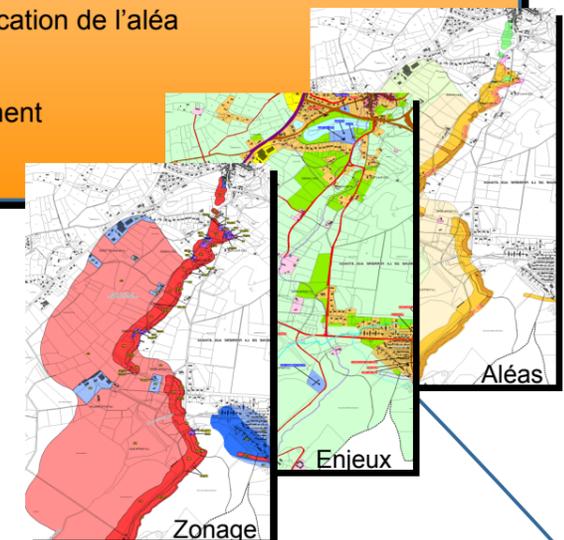
Plans de Prévention des Risques Miniers (PPRM)

Les risques miniers sont régis par le code minier. De fait, réglementairement, ils ne dépendent ni de la catégorie des risques naturels, ni des risques technologiques.

Le PPRM identifie les nuisances ou les risques susceptibles de perdurer à long terme, en intégrant les mesures de mise en sécurité prises par l'exploitant lors de la procédure d'arrêt des travaux. Il établit également les règles d'usage du sol et d'urbanisme. Les risques pris en compte sont notamment : Les affaissements, les effondrements, les fontis, les inondations, les émanations de gaz dangereux, la pollution des sols ou des eaux et les émissions de rayonnements ionisants.

Alp'Géorisques réalise tout ou partie de la démarche PPRM. Notre prestation s'appuie sur les guides méthodologiques en vigueur. Dans le cadre de ces études nous effectuons les missions suivantes :

- Enquêtes historiques et auprès de la connaissance locale
- Intégration des documents sur l'aléa et/ou qualification de l'aléa
- Analyse et cartographie des enjeux
- Superposition aléas / enjeux
- Assistance ou réalisation du zonage et du règlement
- Rédaction notes de synthèse
- Animation des réunions de présentations.



Comités Locaux d'Information et de Concertation (CLIC)

L'objectif de la formation est de présenter aux membres des CLIC la démarche d'élaboration des PPRT, afin de leur permettre de mieux appréhender leur rôle. Cette formation est comprise dans les exigences réglementaires de la loi Risques du 30 juillet 2003 et de ses documents d'application. La formation étant destinée à un public varié, le formateur s'assurera d'apporter les connaissances de base, en présentant notamment les notions de risque industriel, d'aléa technologique, de maîtrise de l'urbanisation, etc., en des termes simples et compréhensibles de tous.

Alp'Géorisques intervient dans les CLIC en deux temps :

- 1) Définition des risques industriels majeurs :
 - Notions de base
 - Les phénomènes dangereux
 - L'étude de danger
 - La caractérisation de l'aléa technologique.
- 2) Présentation de la démarche PPRT.
 - Méthodes de caractérisation des aléas et des enjeux
 - Superposition et zonage brut
 - Stratégie du PPRT
 - Élaboration du projet de PPRT
 - Droits de délaissement et d'expropriation
 - Concertation et association tout au long de la démarche, etc.

